

Approuvé par la Municipalité de Gimel
le 21.05.2024
le 13.05.2025

Le Syndic
La Secrétaire

Soumis à l'enquête publique
du 01.06.2024 au 30.06.2024
du 21.05.2025 au 19.06.2025

Le Syndic
La Secrétaire

Puis à l'enquête publique complémentaire
du 21.05.2025 au 19.06.2025

Adopté par le Conseil Communal de Gimel dans sa séance
du 06.05.2026

La Présidente
Le Secrétaire

Approuvé par le Département compétent

Lausanne le :
La Cheffe du Département

ENTRE EN VIGUEUR LE

Plan 1000 sur le terrain des zones existantes du 20 avril 2024
Canton de Vaud - Département de la Région de Jura
MOSER SA
CHATELAIN SA
ACTIVITÉS DE PROJETS

Plan 1000 sur le terrain des zones existantes du 20 avril 2024
Canton de Vaud - Département de la Région de Jura
MOSER SA
CHATELAIN SA
ACTIVITÉS DE PROJETS

LEGENDE

GENERALITES

- Périètre du plan d'affectation communal
- Constructions existantes
- Constructions souterraines

AFFECTATIONS

Zones à bâtir (15 LAT)

- Zone centrale 15 LAT
- Zone mixte 15 LAT
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - A
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - B
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - C
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - A
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - C
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A à F
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT

Zones agricoles (16 LAT)

- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT

Zones de protection (17 LAT)

- Zone des eaux 17 LAT

Autres zones (18 LAT)

- Zone pour petites entités urbanisées 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT selon constatations de nature du 12.08.2020 et 17.05.2024 (art. 13 al. 1 LFo)
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVLo)
- Aire sylvo-pastorale 18 LAT
- Zone de desserte 18 LAT

CONTENUS SUPERPOSES

Constructibilité

- Secteur de desserte inconstructible
- Site pollué concerné par un changement d'affectation ou d'utilisation
- Secteur de restrictions liées aux dangers naturels
- Disponibilité des terrains à bâtir
- Secteur à prescriptions spéciales - A
- Secteur à prescriptions spéciales - B
- Secteur à prescriptions spéciales - C
- Secteur à prescriptions spéciales - D

Patrimoine bâti

- Objet classé
- Objet inscrit à l'inventaire
- Objet de note 2 au Recensement architectural
- Objet de note 3 au Recensement architectural
- Objet de note 4 au Recensement architectural
- Région archéologique
- Voie de communication historique d'importance nationale avec substance (IVS)

Patrimoine naturel et paysager

- Périètre de l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP N°1022)
- Périètre du Parc national régional du Jura vaudois (identique au périmètre du PACom)
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - PNP1
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - PNP2
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - PNP3

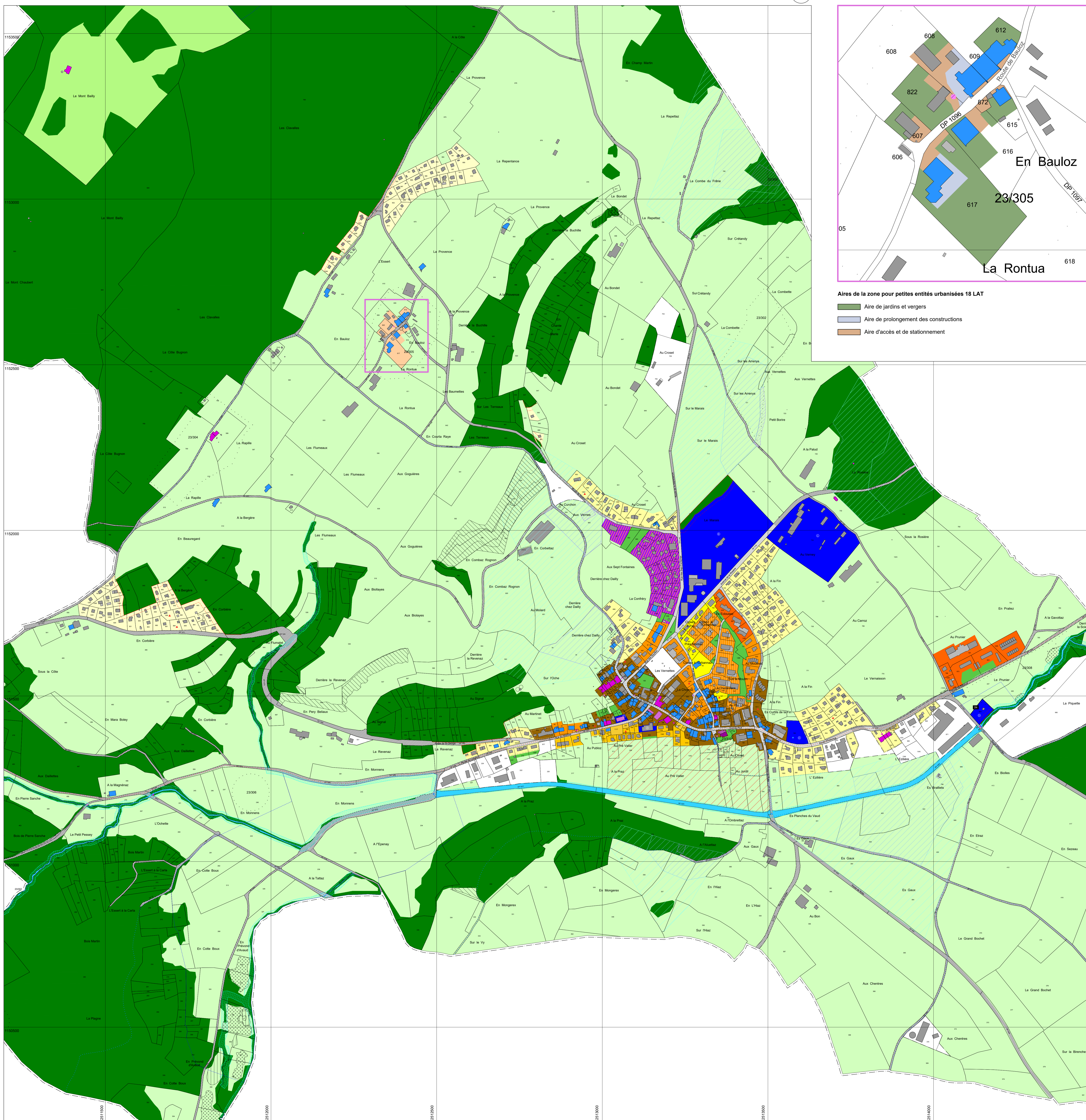
Eaux et forêts

- Zones "S" de protection des eaux (indicatif)
- Périètre de protection des eaux
- Espace réservé aux eaux (ERE) selon OEau art. 41a et c
- Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière statique

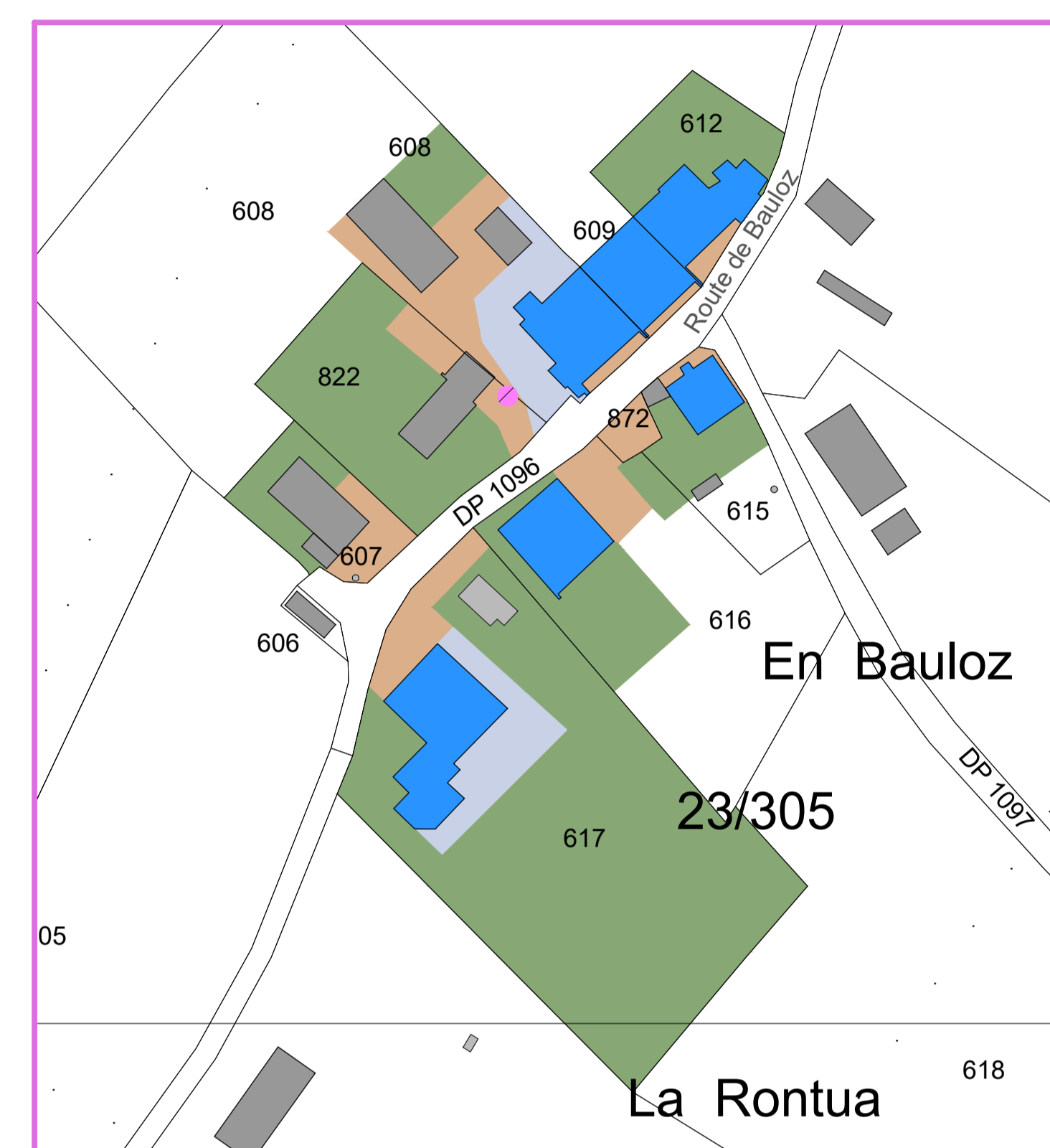
Mobilité

- Itinéraire SuisseMobile - à vélo (SMv)
- Itinéraire SuisseMobile - à pied (SMp)
- Itinéraire VaudRando - chemins pédestres (VR)

AGRANDISSEMENT DU PLAN D'AFFECTATION - 1:4'000



EXTRAIT DE LA ZONE POUR PETITES ENTITES URBANISEES - 1:1'000



Aires de la zone pour petites entités urbanisées 18 LAT

- Aire de jardins et vergers
- Aire de prolongement des constructions
- Aire d'accès et de stationnement